



**Inventaire  
des sources d'eau  
minérale naturelle  
en France**

# Présentation de l'inventaire des sources d'eau minérale naturelle

**L**e présent inventaire, élaboré par la Direction Générale de la Santé du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité et le Service des Matières Premières et du Sous-Sol du Secrétariat d'Etat à l'Industrie (\*), constitue un état des lieux des sources d'eaux minérales au 1<sup>er</sup> avril 1998.

Il comprend :

- (1) les sources autorisées, qu'elles soient exploitées ou non ;
- (2) les sources en cours d'autorisation (dont le dossier de demande d'autorisation d'exploiter à l'urgence est en cours d'instruction au niveau ministériel) ;
- (3) les sources exploitées dont les autorisations d'exploiter à l'urgence sont périmées et qui ne répondent pas aux critères précédents.

Dans cet inventaire :

- l'expression « sources autorisées » vise toutes les sources bénéficiant d'une autorisation d'exploiter à l'urgence valide à la date du 1<sup>er</sup> avril 1998 ou d'une déclaration d'intérêt public, les autres sources étant regroupées sous l'expression « non autorisées » ;
- l'expression « sources exploitées » vise toutes les sources utilisées au moins partiellement pour l'embouteillage, le thermalisme ou en buvette publique, les autres sources étant regroupées sous l'expression « non exploitées ».

Les sources sont regroupées par départements et communes. Les départements sont classés dans l'ordre alphabétique. Il en est de même des communes à l'intérieur d'un département et des sources à l'intérieur d'une commune.

Les débits indiqués sont ceux figurant dans l'arrêté ministériel d'autorisation ; à défaut, il s'agit d'indications provenant de documents d'archive. Pour certaines sources anciennes, aucune information n'a pu être trouvée.

Les caractéristiques physico-chimiques des eaux des sources non exploitées correspondent souvent à des analyses très anciennes, déjà reprises dans l'inventaire des sources des Annales des Mines de 1961 ou 1983.

A défaut d'analyses récentes, aucune garantie ne peut être donnée quant à la concordance de ces valeurs avec les caractéristiques physico-chimiques actuelles des eaux de ces sources.

Les cations et anions majeurs sont des éléments constituant l'essentiel de la minéralisation d'une eau et généralement utilisés pour sa caractérisation.

La colonne « Autres éléments » n'a été renseignée que dans la mesure où ces éléments, quelques fois sous forme de traces, sont caractéristiques de l'eau minérale considérée et peuvent contribuer à leur conférer certaines propriétés particulières.

---

(\*) Un groupe de travail national a été constitué à cet effet, composé de Joëlle CARMES (DGS-VS4), Jean-Claude KOENIG (DNEMT), Michel LOPOUKHINE (BRGM), Eugène PAPCIK (DNEMT), Georges POPOFF (LNEHT) et Philippe VIGOUROUX (BRGM). Ce groupe de travail s'est largement appuyé sur les services déconcentrés de l'Etat.

# Abréviations utilisées

## dans les tableaux de l'inventaire

- **N° BSS**

Numéro de la banque du sous-sol. Ce numéro attribué par le BRGM qui gère la banque du sous-sol permet de localiser l'ouvrage sur le fond topographique au 1/50 000 ; les 4 premiers chiffres renvoient au numéro de la carte topographique correspondante.

- **Type de captage**

*BASS* : Bassin construit sur l'émergence  
*CLOC* : Cloche, colonne d'ascension  
*DRAI* : Drains (ouvrage de drainage)  
*FORA* : Forage  
*GALE* : Galerie  
*OUV* : Ouvrage complexe (puits avec drains ou avec galerie)  
*PUITS* : Puits  
*SAME* : Source aménagée  
*SNAT* : Source naturelle non aménagée  
*INCO* : Type de captage non connu

- **Coordonnées Lambert**

Coordonnées X et Y en km (référence : méridien de Paris). Le premier chiffre à droite du tiret vertical séparant X et Y correspond à la zone Lambert (1, 2, 3 ou 4 pour la France métropolitaine). Pour les départements d'outre-mer, il n'y a pas d'indication de zone.

- **Type Expl : Type d'exploitation**

*B* : Buvette publique  
*Ch* : Chauffage (récupération de calories)  
*Co* : Cosmétique  
*E* : Embouteillage  
*F* : Remise en forme  
*N* : Non exploité  
*T* : Thermalisme

- **Situation administrative**

*AMA* : Arrêté ministériel d'autorisation d'exploiter à l'émergence  
*DIP* : Décret de déclaration d'intérêt public  
*DPP* : Décret instituant un périmètre de protection  
*DCA* : Dossier de demande d'autorisation d'exploitation à l'émergence en cours d'instruction au niveau ministériel ; la date indiquée est celle de la demande initiale avant compléments éventuels.

- **Laboratoire**

*LNEHT* : Laboratoire national d'études hydrologiques et thermales  
*AGREE* : Laboratoire régional agréé pour le contrôle des eaux minérales  
*N1961* : Laboratoire non connu. L'analyse correspondante est celle figurant à l'inventaire des Annales des Mines de 1961.  
*N1983* : Laboratoire non connu. L'analyse correspondante est celle figurant à l'inventaire des Annales des Mines de 1983.  
*AUTRE* : Autre Laboratoire

- **Résidu sec**

Il s'agit du résidu sec à 180 °C.